

Service émetteur :

Direction de la santé publique et environnementale
Département de la veille et sécurité sanitaires
Unité Santé Environnement

Affaire suivie par : Brigitte DUBOIS
Courriel : Brigitte.DUBOIS@ars.sante.fr

Téléphone : 02.38.77.47.24
Télécopie : 02 38 54 46 03

Chrono : 02102019173856_94677734

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Unité départementale de Loir-et-Cher
49 bis rue Laplace

41000 BLOIS

À l'attention de M Christophe DECARREAUX

Réf : ARS-avis-AEU_41_2019_42_SELLES SAINT-DENIS-MBDA

Date **28 OCT. 2019**

Objet : TR: AEU_41_2019_42_SELLES SAINT-DENIS - Création de 5 soutes de stockage de produits pyrotechniques - MBDA

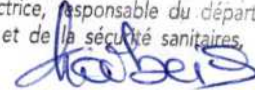
L'étude du dossier que vous m'avez transmis pour avis le 1^{er} octobre 2019 me conduit aux observations suivantes :

- Il s'agit d'un projet de création de magasins supplémentaires de stockage de matériels pyrotechniques (5 soutes) au sein de l'entreprise MBDA à Selles-Saint-Denis. L'établissement est spécialisé dans les activités pyrotechniques et inertes d'intégration de missiles. Il est classé SEVESO seuil haut. Les activités ne sont pas soumises à la directive « IED »,
- la problématique de la protection des eaux destinées à la consommation humaine est bien prise en compte. Le projet est en dehors de tout périmètre de protection de ces eaux. Le site est alimenté par le réseau public pour ses usages sanitaires et en partie pour la protection incendie,
- l'environnement humain du site est bien décrit. L'établissement est implanté en zone boisée sur une superficie de 130 hectares incluse au sein d'une propriété foncière de 267 hectares. Il se situe à environ 4 kilomètres du bourg. Aucun établissement sensible n'est répertorié à proximité,
- les nuisances sonores ont fait l'objet d'une étude en 2019 qui a permis de conclure à un impact sonore négligeable dans les conditions d'exploitation prévues. Cette analyse est recevable,
- l'analyse des impacts sur la santé est cohérente avec les aménagements prévus et l'état initial de l'environnement. Elle est menée à juste titre de manière qualitative (activités non soumises à « IED »). Le porteur de projet retient l'inhalation des rejets atmosphériques émis par la chaufferie et les activités de stockage et manipulation d'hydrocarbures ainsi que les émissions sonores comme susceptibles d'impact sur la santé des populations potentiellement exposées. Il conclut à un risque acceptable.

En conclusion, l'étude des impacts sanitaires est satisfaisante et proportionnée aux enjeux de santé des populations. J'émetts un avis favorable au dossier tel que présenté.

Le Directeur Général
de l'Agence régionale de santé
Centre-Val de Loire

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,
L'adjointe à la directrice, responsable du département
de la veille et de la sécurité sanitaires,



Pascale CHARBOIS-BUFFAUT